



Extrait du OIEau

<http://www.oieau.org/oieau/notre-actualite-et-avancement-de/article/croatie-des-jumelages>

# **Croatie : Des jumelages institutionnels européens pour une meilleure gestion de l'eau avec le 28ème Etat-Membre**

- OIEau - Notre actualité et avancement de nos projets -  
Date de mise en ligne : vendredi 15 février 2013

---

OIEau

---

## Directive-Cadre sur l'Eau et pollution par les substances dangereuses rejetées dans les milieux aquatiques : La France et l'Autriche ont mis en œuvre durant 14 mois avec succès ce jumelage européen avec la Croatie.

La cérémonie de clôture a eu lieu dans la prestigieuse salle de la Chambre Croate d'Economie, le 5 juillet 2013 à Zagreb, illustrant le partenariat noué avec les parties intéressées dans l'effort nécessaire à la réduction des rejets de substances dangereuses.

De très nombreux secteurs d'activité produisent ou utilisent ces substances dangereuses et sont à l'origine de rejets dans l'environnement : industrie, agriculture mais aussi infra-structures, équipements urbains et activités hospitalières et médicales, artisanales et même domestiques.

La Directive Européenne sur les substances dangereuses demande que celles-ci :

- soient interdites pour les plus dangereuses d'entre elles,
- fassent l'objet de mesures permettant de s'en protéger et notamment d'en réduire les rejets pour les autres.

Le jumelage a ainsi appuyé les partenaires croates à différents niveaux :

- **l'inventaire des substances utilisées et rejetées** et de leur présence dans les eaux de surface, dans les nappes souterraines et dans les eaux marines,
- **l'adaptation du réseau de surveillance** à la problématique des substances dangereuses,
- **l'installation de nouveaux équipements d'analyse performants**, notamment sur une enveloppe de 400.000 € attribuée par l'UE à travers le projet,
- **le renforcement des procédures et outils d'assurance qualité**, afin de garantir la fiabilité et la représentativité des résultats. Le Laboratoire National, bénéficiant d'un renforcement de ses capacités, a reçu son accréditation durant le projet !
- **l'amélioration de la gouvernance, l'exploitation et l'échange des données entre les différents partenaires.**

Les Institutions Croates bénéficiaires de ce projet ont été principalement le Ministère de l'Agriculture et la Société des Eaux Croates. Du côté français et autrichien, les partenaires du jumelage sont le Ministère français de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE), l'Office International de l'Eau, l'Institut National de l'Environnement et des Risques Industriels (INERIS), le Laboratoire National de l'Environnement (LNE), le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), les Agences de l'Eau, ainsi que l'Agence autrichienne de l'Environnement (UBA) et le Ministère autrichien de l'Agriculture, de l'Environnement, de la Forêt et de l'Eau.

Au total, une quarantaine d'experts français et autrichiens sont intervenus en collaboration avec leurs collègues croates pour mener à bien les activités de ce jumelage, qui constitue un puissant moteur d'échange et de progrès.

## Directive Inondation : L'Autriche, la France et les Pays-Bas mettent en œuvre en Croatie le jumelage européen sur la Directive Inondation.

Adoptée en 2007, la Directive Inondation impose son calendrier aux 4 pays participants au jumelage, ce qui procure aux échanges une grande richesse et permet à la Croatie d'ajuster ses pratiques aux meilleurs niveaux en bénéficiant des efforts de développement méthodologique des pays les plus avancés. Le calendrier de la Directive, qui sera synchronisé avec celui de la Directive-Cadre sur l'Eau, prévoit ainsi les dates limites suivantes pour les 3 étapes de préparation des Plans de Gestion des Risques Inondation, à développer sur chacun des différents bassins/unités hydrographiques :

- **Etude Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI)**, avec une sélection des **Territoires à Risque Important (TRI)** avant décembre 2011,
- **Cartographie de l'aléa et du risque sur les TRI**, avant décembre 2013, l
- **Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI)**, avec son Programme de Mesures, avant décembre 2015.

Le projet de 15 mois est plus particulièrement centré sur l'étape de cartographie du risque inondation sur deux territoires pilotes prioritaires : la Kupa sur le Bassin Versant de la Mer Noire et le Delta de la Neretva, Fleuve de l'Adriatique avec des caractéristiques d'inondation spécifiques.

L'OIEau a la charge de la mise en œuvre du programme de formation, qui se propose d'appuyer la préparation du Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) avec son Programme de Mesures et l'analyse économique associée.

Côté français, outre l'intervention de l'OIEau pour le compte du Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie, l'appui du Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement Méditerranée (CEREMA), est précieuse et appréciée.